

Image not found or type unknown



Statuts d'une association 1901 : que doivent-ils contenir ?

Fiche pratique publié le **08/07/2014**, vu **437 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](#)

En principe, seules trois clauses identifiant l'association loi 1901 sont rendues obligatoires par la loi : l'indication du nom de l'association, de son siège et de son objet social. Par exception, certaines associations loi 1901 doivent adopter certaines dispositions statutaires pour pouvoir bénéficier de subventions ou d'agréments. Retrouvez lesquelles dans notre fiche conseils.

En principe, seules trois clauses identifiant l'association loi 1901 sont rendues obligatoires par la loi : l'indication du [nom](#) de l'association loi 1901, de son [siège](#) et de son [objet social](#).

[Voir le guide](#)